

OPEN 88 Contrexéville, 08/07/2026

Atelier Quizz : **DU PEP'S POUR LA RETRAITE !**

(une ou plusieurs réponses possibles : réponses justes en rouge italique)



1° Pour quelle(s) caisse(s) de retraite sommes-nous les correspondantes ?

a) Service de retraite de l'Etat ~~et des établissements pour personnes âgées~~ (SRE – la fin est fictive)

b) Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non-Titulaires de l'Etat et des Collectivités Publiques (IRCANTEC)

c) Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

d) Caisse des dépôts et consignations (CDC)

- La CNRACL est le régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, dont la gestion est assurée par la Caisse des Dépôts

2° Pour quel régime de retraite les employeurs territoriaux ont-ils un rôle central à jouer ?

a) Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

b) Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non-Titulaires de l'Etat et des Collectivités Publiques (IRCANTEC)

c) Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)

d) Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)

- CNRACL : un vrai dossier à établir (gestion des carrières et des dossiers retraite) ; IRCANTEC : pas de dossiers, juste les cotisations ; l'agent gère lui-même avec les caisses s'il a des questions retraite

3° Quel site centralise l'envoi de la demande de retraite à toutes les caisses ?

a) info-retraite.fr ; b) Maretraitepublique.caissedesdepots.fr ; c) cnracl.retraites.fr ; d) carsat.fr

- Demande inter-régimes à faire en ligne par le poly-pensionné (= actif ayant cotisé à plusieurs régimes tout au long de sa carrière)

4° Que signifie PEP'S ?

a) Personne Envisageant de Partir Souvent

b) Parce qu'En retraite, tout Passe par la Saisie

c) Préparer Enfin sa Pension Sereinement

d) Plateforme Employeurs Publics

- <https://plateforme-employeurs.caissedesdepots.fr/> ; chaque collectivité devrait dans l'idéal avoir 2 sessions (nominatives ; ne pas utiliser la session au nom d'un élu, et encore moins d'un élu qui ne l'est plus !)

5° Combien de motifs de départ anticipés connaissez-vous ?

a) 4 ; b) 6 ; **c) 7** ; d) 8

- 7 possibilités de départs anticipés : Carrière longue ; catégorie active ; invalidité ; conjoint invalide ; fonctionnaire handicapé ; parent d'enfant invalide ; parent d'au moins 3 enfants

Tout se fait via PEP'S (répertoire demande de retraite) via des cases à cocher ; documentation d'aide CNRACL disponible sous le point d'interrogation en haut à droite du tableau de bord pep's

6° Quelle est la limite d'âge pour la catégorie sédentaire ?

a) 67 ; b) 70 ; c) 62 ; d) 64

- 67 avec possibilité de dépassement jusqu'à 70 ans
<https://www.cnracle.retraites.fr/employeur/droits-et-demande-de-pension/conditions-de-depart-la-retraite/limite-dage-et-poursuite-dactivite> (voir vidéo)

A ne pas confondre avec 62 = limite d'âge catégorie active et 64 : âge légal à terme pour les générations nées à partir de 1969

7° Que signifie CIR ?

a) Compte Individuel Retraite ; b) Club des Infatigables Retraités ; c) Calcul Individuel de Retraite ; d)
Consolidation des Informations Retraite

- Le CIR retrace toute la carrière d'un agent et est le préalable indispensable à tout dossier de retraite

8° Sur PEP'S, au sein d'une période dans le CIR, quels sont les différents types d'agents qui apparaissent dans le menu déroulant ?

a) **Intercommunal** ; b) **Pluricommunal** ; c) **Cas général** ; d) **Polyvalent**

➤ 4 types d'agent :

- Intercommunal : correspond à un emploi unique chez plusieurs employeurs ;
- Pluri communal : correspond à plusieurs emplois chez différents employeurs
- Cas général : correspond à un emploi unique chez un employeur unique
- Polyvalent : correspond à plusieurs emplois chez un seul employeur.

9° Que perçoit l'agent à son âge légal en plus de sa pension CNRACL ?

a) **RAFP** ; b) **Revenu Cnam** ; c) **Dividendes** ; d) **Allocations familiales**

➤ RAFP = Régime de Retraite additionnelle de la fonction publique (<https://www.rafp.fr/>)

10° Quels sont les prérequis pour un départ âge légal à taux plein ?

a) **Nombre de trimestres** ; b) **âge** ; c) **nombre de postes occupés** ; d) **avoir 3 enfants**

➤ 2 conditions essentielles :

- 1) avoir atteint l'âge légal de départ (dépend de la date de naissance et de la catégorie d'emploi : sédentaire ou active) ;
- 2) avoir validé le nombre de trimestres d'assurance requis, tous régimes confondus, pour sa génération afin d'éviter la décote

11° Est-il possible de cumuler un emploi et sa retraite ?

- a) **Non, il est interdit de travailler une fois à la retraite.**
b) **B. Oui, mais uniquement à temps partiel.**
c) **C. Oui, sous certaines conditions selon la situation du retraité**
d) **Oui, sans aucune condition ni limite dans tous les cas**

➤ <https://www.cnracle.retraites.fr/retraite/mes-demarches/repandre-une-activite-en-cumul-emploi-retraite> (que sur la partie violette « retraité » du site de la CNRACL ; pas sur la partie employeur)

Attention le cumul va se durcir à partir du 01/01/2027 : plus du tout intéressant avant l'âge légal